

Organisation de la propagande suffragiste : [1ère partie]

Autor(en): **Dutoit, Lucy**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **8 (1920)**

Heft 100

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-255887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

trop grandes difficultés — le Danemark faisait en 1918 à peu près les mêmes propositions que la Suisse — il faudrait au moins exiger un accord international pour que la femme qui aurait perdu sa nationalité par le mariage ait des facilités spéciales pour la reprendre, et ne soit pas soumise aux mêmes conditions que n'importe quelle étrangère si elle désire réintégrer sa propre nationalité. Cela correspondrait à peu près aux propositions que le Canada a fait soumettre à la séance de Genève.

Vu le petit nombre de participants et d'orateurs l'assemblée n'a pu prendre de décisions. On s'est borné à voter la résolution suivante :

Les membres du Congrès réunis pour discuter la question de la nationalité de la femme mariée,

étant donné l'importance du sujet, émettent le vœu qu'une commission internationale soit nommée pour étudier cette question qui pourra être discutée au prochain Congrès en assemblée plénière.

A. LEUCH-REINECK.

III. Organisation de la propagande suffragiste

Dans la séance de section où fut traité ce sujet, quelques détails ont été donnés sur le travail accompli en Hollande, aux Etats-Unis et en Suisse.

M^{me} Itallie van Embden, Hollandaise, dit qu'il y a 40 ans, Aletta Jacobs, docteur en médecine, demanda à figurer sur la liste des électeurs des Pays-Bas, aucun texte de loi ne refusant ce titre aux femmes. Sa requête fut présentée à toutes les instances jusqu'à la Cour suprême, mais fut repoussée. Ce n'est qu'à la suite de cette tentative que fut inscrit dans la Constitution le mot de « masculin » à côté de celui de « citoyen ». L'Association suffragiste hollandaise, *Vereeniging voor Vrouwenkiesrecht*, fut alors fondée, et à partir du moment où elle entra dans l'Alliance Internationale, elle vit son horizon s'élargir, et le Congrès d'Amsterdam de 1907 contribua en une grande mesure à son développement et exerça une légère pression directe et indirecte sur le gouvernement.

Le mouvement suffragiste resta toujours digne en Hollande, et les femmes hollandaises n'ont jamais employé pour leur propagande la force brutale qui aurait produit un mauvais effet. Lorsque fut présenté en 1913 un projet de revision constitutionnelle dans le but d'introduire le suffrage universel, les Hollandaises en profitèrent pour demander l'extension de ce principe au suffrage féminin. Inutile de dire que le ministère repoussa ce postulat. A la suite de ce refus, grand meeting de protestation, imposant une manifestation muette autour du Palais du Parlement.

Une pétition, entreprise peu après, fut interrompue par la guerre, alors que 100.000 signatures avaient déjà été réunies. L'abandon de ce travail produisit un excellent effet : dans bien des milieux on avait pris des suffragistes pour des maniaques, on les découvrit patriotes. De peur que la révolution allemande de 1919 n'eût son contre-coup aux Pays-Bas, le gouvernement accorda à ce moment-là le suffrage féminin et la journée de huit heures, et le parti conservateur, qui avait été opposé aux revendications féministes, profita maintenant de la participation des femmes à la politique. Le gouvernement hollandais a cependant refusé d'envoyer un délégué au Congrès de Genève.

Le colonel Mansfeld, Hollandais lui aussi, préconise la création de Ligues d'hommes pour le Suffrage féminin. Non pas que les hommes doivent se tenir à l'écart des Associations mixtes, mais ce n'est pas là qu'ils ont à jouer un rôle directeur, et les hommes se laissent mieux convaincre par des hommes ; l'action séparée des hommes et des femmes a une utilité et une raison d'être. Telles femmes sont opposées à ces Ligues, voulant conquérir leurs droits par leurs propres moyens, leurs propres forces et leur propre initiative ; cette attitude ne manque pas de fierté, mais elle ne tient pas compte des réalités ; pour atteindre un but, l'on n'a pas le droit de repousser les voies qui y conduisent. De qui les femmes obtiendront-elles, en effet, la reconnaissance

de leurs droits, si ce n'est des hommes qui détiennent un pouvoir usurpé ?

En Hollande, la Ligue d'électeurs a beaucoup travaillé et a été un levain précieux dans la campagne suffragiste. Ses brochures furent lues et appréciées parce qu'écrites par des hommes. Il existe de ces Ligues masculines dans chaque Etat de l'Amérique du Nord.

Mrs. Barkley, de l'Etat de Nebraska, raconte que les Etats-Unis ont des écoles pour former les femmes orateurs. Chaque fois qu'il s'agit d'entreprendre une campagne suffragiste dans un Etat de l'Union américaine, un plan systématique est adopté : d'un bureau central partent toutes les directions et tous les ordres, afin qu'aucune localité, aucune commune ne soit laissée de côté. On commence par une pétition qui fait découvrir des partisans et des auxiliaires précieux. Puis on organise des piques-niques agrémentés de discours féministes en plein air, des tournées en automobiles ou des courses en canots pour répandre des brochures.

M^{me} Le Verrier nous dit qu'en France, au contraire, seules les méthodes discrètes peuvent avoir des chances de succès.

M^{lle} Vogel donne enfin quelques détails sur des cours de vacances organisés en Suisse pendant l'été à la montagne. Des conférences y sont données, traitant de questions féministes, économiques et sociales, des exercices pratiques fournissent de précieuses directions sur la manière de présider une séance, de rédiger un procès-verbal, de prendre part à une discussion et de présenter un sujet.

(A suivre.)

Lucy DUTOIT.

Impressions générales ¹

(Suite et fin)

Et la tâche de présidente internationale est tout particulièrement délicate en ces années brûlantes d'après-guerre. C'est ce qui faisait regarder anxieusement d'avance le Congrès de Genève par beaucoup, qui se demandaient si, de cette première rencontre de tant de femmes de pays belligérants, ne risquerait pas de jaillir tout à coup, parfois même sans raison malveillante, l'étincelle qui mettrait le feu aux poudres d'une discussion pénible. Ceci d'autant plus que bien des pays nouveaux se faisaient représenter officiellement au Congrès, sans avoir encore d'Associations féministes dûment organisées, et que dans les discours de trois minutes alloués à chacune des représentantes, il fut parfois davantage question de politique que de suffrage... Dans certains cas aussi, peut-être, si la présidente avait compris le français, elle aurait pu, avec l'habileté et l'énergie qu'on lui connaît, couper court à de véhéments appels qui n'avaient rien à voir avec l'émancipation de la femme, et en réponse donner la joie à ceux qui chez nous luttent désespérément pour sauver un peuple chrétien de nouveaux massacres, de saluer en grande séance publique l'une de ses représentantes. Cet incident a heureusement été le seul. Pour éviter tout autre de ce genre au sein du Congrès, le Bureau de l'Alliance a simplement écarté toute protestation politique, toute manifestation étrangère à la cause de l'émancipation de la femme.

On ne saurait l'en blâmer. Si chaque peuple avait voulu choisir cette occasion pour récriminer et argumenter, se plaindre ou revendiquer, le Congrès de Genève serait devenu une bruyante et chaotique succursale de réunions de diplomates. Et ce n'était point pour cela que nous avions accepté de le recevoir. D'autre part, l'absence de toute délégation belge a été douloureusement sentie par nombre d'entre nous. Si, officiellement, le Bureau ne voulait, ne pouvait rien faire, n'aurait-il pu alors *officieusement* faciliter les choses ? rendre possible l'envoi, par les intermédiaires de neutres même, comme cela s'est pratiqué pour d'autres nations belligérantes, des désaveux exigés ? Les Françaises — nous parlons ici de l'Union française pour le Suffrage, branche nationale de l'Alliance interna-

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 25 juin et du 10 juillet.